

DECRET RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du décret relatif à la voirie communale il est saisi d'une demande de modification de voirie communale.

La demande est introduite par la société « GlaxoSmithKline Biologicals sa », représentée par Monsieur Claude COPIN, rue de l'Institut 89 à 1330 Rixensart

La voirie concernée est située Avenue Sabin à 1300 Wavre et près des parcelles cadastrées Division 1, section C, n° 130P, 130E et 124C.

La modification présente les caractéristiques suivantes :

- Le projet vise la modification de l'alignement d'un tronçon de l'avenue Sabin, situé à proximité de l'entrée du site de la SA GlaxoSmithKline Biologicals à Wavre.
- Cette modification concerne le LOT 1 d'une emprise de 3000.99 m² actuellement intégrée au domaine public communal. Le projet prévoit la désaffectation de cette emprise de voirie ainsi que sa cession à la SA GlaxoSmithKline Biologicals.
- Le projet prévoit, en complément de la cession de l'emprise, la constitution de servitudes d'utilité publique afin de préserver les intérêts liés aux infrastructures et réseaux publics concernés.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 12 du décret relatif à la voirie communale.

Conformément à l'article 24, 1° du décret précité, la durée de celle-ci est de 30 jours. Elle est ouverte le 19 août 2026 et clôturée le 18 septembre 2026.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service urbanisme (personne de contact : Mickaël Huybrechts), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 9h à 12h.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes 8, 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 9h00 à 12h00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 8 septembre 2026 de 16h00 à 20h00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme par téléphone 010/230.371 ou par e-mail : permisurbanisme@wavre.be. A défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

Les réclamations et observations écrites sont adressées au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 Wavre
- par courrier électronique à l'adresse suivante : permisurbanisme@wavre.be

A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés. Le courrier portera la mention : enquête publique n° 26/02 Voirie.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 septembre 2026 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 12 août 2026